

L'affaire « Personnes »

En 1929, l'affaire « Personnes » a mis en avant la participation des femmes à la politique. Une suffragette célèbre appelée Emily Murphy a été nommée juge en Alberta. Sa nomination a été contestée parce que, selon la *Loi constitutionnelle* de 1867, seule une « personne » pouvait occuper cette fonction. Or, les femmes n'étaient pas des « personnes » en vertu de la loi. La Cour suprême de l'Alberta a statué que Murphy avait effectivement le droit de devenir juge, mais l'affaire ne s'est pas arrêtée là.

Emily Murphy et quatre autres militantes ont défié le premier ministre Mackenzie King de nommer une femme sénatrice et de clarifier la définition du terme *personne*. Ces cinq femmes seront connues sous le nom des « **Célèbres cinq** ». En avril 1928, la Cour suprême du Canada a décidé que les femmes n'étaient pas des « personnes », telles que définies par la **Constitution canadienne**. Murphy et ses associées ont fait appel au comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni. Ce comité a déclaré son soutien envers les femmes :

[...] *l'exclusion des femmes de toute charge publique est un vestige d'une époque plus barbare. Aux personnes qui se demandent si le mot « personne » doit comprendre les femmes, la réponse est évidente : pourquoi ne devrait-il pas ?*

– Jugement du Conseil privé, 18 octobre 1929

À la suite de cette décision, Henrietta Muir Edwards a écrit :

Personnellement, cela m'est égal que des femmes siègent un jour au Sénat ou non, mais nous sommes battues pour qu'elles puissent le faire. Nous avons voulu établir l'individualité des femmes et cette décision est l'annonce de notre victoire. Cela a été une bataille pénible.
(traduction libre)

– Citée dans *A Harvest to Reap: A History of Prairie Women, 1976*



FIGURE 3-12 Les Célèbres cinq étaient Nellie McClung, militante en faveur du droit de vote des femmes et écrivaine, Emily Murphy, écrivaine et première femme magistrate de l'Empire britannique, Irene Parlby, première femme ministre de l'Alberta, Louise McKinney, ancienne députée à l'Assemblée législative de l'Alberta, et Henrietta Muir Edwards, qui avait contribué à la fondation du Conseil national des femmes du Canada et de l'Ordre des infirmières de Victoria.

Esprit critique Comment les parcours personnels des Célèbres cinq illustrent-ils l'évolution des rôles des femmes au début du 20^e siècle ?

MOTS CLÉS

L'affaire « Personnes » : Une affaire juridique dans laquelle les Célèbres cinq se sont battues pour que les femmes deviennent des « personnes » en vertu de la loi canadienne ; elles ont gagné leur bataille en 1929.

Les Célèbres cinq : Les cinq femmes de l'Alberta qui se sont battues pour modifier le statut politique des femmes.

La Constitution canadienne : Le document qui décrit les pouvoirs et responsabilités du gouvernement et des parties qui le constituent ainsi que les droits des citoyens.

1923

Un amendement de la *Factory Act* (loi sur le travail dans l'industrie) interdit d'employer les enfants âgés de moins de 15 ans.

1925

L'égalité des droits de succession pour les garçons et les filles est approuvée.

1928

Mary Ellen Smith devient la première femme présidente de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

1929

Les femmes sont maintenant des « personnes » en vertu du droit canadien.